

Commune de NOUIC  
(Haute-Vienne)

**Délibération n° 2025\_026**

**Budget primitif 2026 – Budget Communal**

En exercice 11  
Présents 11  
Votants 11

L'an deux mil vingt -six  
le 30 avril à dix -neuf heures trente minutes  
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
M. Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 avril 2026

PRÉSENTS : M. REBEYRAT Frédéric, Mme DARDILHAC Patricia,  
M. TRICHARD Robert, MME DELUCHE Joëlle, GIRAUD Nicole, MARTY  
Audrey, MM: CARRIÉ Nicolas, QUÉRAUD Sébastien, BOIS  
Xavier, KOLCHAK Serge, BELAIN Eric

ABSENT : /

M. Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire

**BUDGET PRIMITIF 2026- BUDGET COMMUNAL**

Vu le C.G.C.T. et

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif 2026 avant le 30 avril 2026

Le Président de séance expose le contenu du budget,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à la majorité : 8 voix pour – 1 voix contre**  
(M. KOLCHAK) et 2 abstentions (MM. BOIS et BELAIN)

- adopte le Budget Primitif Communal de l'exercice 2026 équilibré comme suit :

***Section de fonctionnement***

Dépenses 795 269.51 euros  
Recettes 795 269.51 euros

***Section d'investissement***

Dépenses 353 957.38 euros  
Recettes 353 957.38 euros

- donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Nouic, le 15 mai 2026  
Le Maire  
Frédéric REBEYRAT

